

DEUXIEME  
NUMERO DE LA  
REVUE AFRICAINE  
DES LETTRES, DES  
SCIENCES



KURUKAN FUGA  
VOL : 1-N°2 JUIN  
2022

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : [revuekurukanfuga2021@gmail.com](mailto:revuekurukanfuga2021@gmail.com)

VOL : 1-N°2 JUIN 2022



Bamako, Juin 2022

# *KURUKAN FUGA*

**La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales**

**ISSN : 1987-1465**

**E-mail : [revuekurukanfuga2021@gmail.com](mailto:revuekurukanfuga2021@gmail.com)**

**Website : <http://revue-kurukanfuga.net>**

## **Directeur de Publication**

MINKAILOU Mohamed, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

## **Rédacteur en Chef**

COULIBALY Aboubacar Sidiki, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

## **Rédacteur en Chef Adjoint**

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

## **Comité de Rédaction et de Lecture**

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- MAIGA Abida Aboubacrine, **Maitre-Assistant** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- DIALLO Issa, **Maitre-Assistant** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *KONE André, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba ( Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Hamed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *FANE Siaka, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane **Maitre-Assistant** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *KEITA Issa Makan, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *KODIO Aldiouma, **Maitre-Assistant** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Dr SAMAKE Adama (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*

- Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké
- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

### **Comité Scientifique**

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadi Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, *University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)*
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, *Methodist University College Ghana, Accra*
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, *University of Education, Winneba*
- Prof. MEITE Méké, *Université Félix Houphouët Boigny*
- Prof. KOLAWOLE Raheem, *University of Education, Winneba*
- Prof. KONE Issiaka, *Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa*
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. OKRI Pascal Tossou, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. LEBDAI Benaouda, *Le Mans Université, France*
- Prof. Mahamadou SIDIBE, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*
- Prof. KAMATE André Banhouman, *Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan*

- Prof.TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof.BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)

## TABLE OF CONTENTS

<b>Mamadou DIAMOUTENE,</b> <b>THE AUTOBIOGRAPHICAL DISCOURSE AS PROTEST WRITING: A READING OF HARRIET JACOBS'S <i>INCIDENTS IN THE LIFE OF A SLAVE GIRL</i> .....</b>	<b>pp. 01 – 12</b>
<b>Pither MEDJO MVÉ,</b> <b>ESSAI DE CLASSIFICATION INTERNE DES LANGUES BANTU DU GROUPE B20 A PARTIR DE L'ETUDE DE LEURS SYSTEMES DE NUMERATION .....</b>	<b>pp. 13– 29</b>
<b>Azoua Mathias HOUNNOU,</b> <b>ENGLISH LANGUAGE LEARNERS' EXIT PROFILE IDENTIFICATION IN SEGBANA SECONDARY SCHOOLS (BENIN).....</b>	<b>pp. 30 – 43</b>
<b>Armand Brice IBOMBO,</b> <b>REFLEXION SUR LA VIE ET L'ŒUVRE DE MONSEIGNEUR ANATOLE MILANDOU, ARCHEVEQUE EMERITE DE BRAZZAVILLE (1946-2021) .....</b>	<b>pp. 44 – 56</b>
<b>Mabandine DJAGRI TEMOUKALE,</b> <b>THE USE OF PIDGIN ENGLISH IN CHINUA ACHEBE'S <i>A MAN OF THE PEOPLE</i> IN THE CONTEXT OF A PRAGMATIC ADAPTATION READING .....</b>	<b>pp. 57 – 69</b>
<b>AHOUANGANSI Sènanckpon Raoul,</b> <b>CRITICAL PRAGMATIC AND SYSTEMIC FUNCTIONAL INVESTIGATION OF EXPERIENCE IN POLITICS: AN INQUIRY INTO PRESIDENT JOE BIDEN'S INAUGURAL SPEECH Y.....</b>	<b>pp. 70 – 100</b>
<b>Adama COULIBALY,</b> <b>EXPLORING TIMBUKTU MANUSCRIPTS' CHARACTERISTICS .....</b>	<b>pp. 101 – 119</b>
<b>Fousseni CISSOKO, Charles SAMAKE, Abdou BALLO,</b> <b>COMMERCIALISATION DE LA MANGUE : UNE OPPORTUNITE POUR LES PRODUCTEURS DU CERCLE DE YANFOLIL.....</b>	<b>pp. 120 – 132</b>
<b>Seydou MALLET,</b> <b>LE ROLE DES INSTITUTIONS PENITENTIAIRES DANS LA REINSERTION SOCIALE DES DETENUS TERRORISTES AU MALI.....</b>	<b>pp. 133 – 149</b>
<b>Gaousou SAMAKE,</b> <b>STRATEGIES DES AGRO-ELEVEURS D'AMELIORATION DE L'ELEVAGE BOVIN DANS LE CERCLE DE YANFOLILA .....</b>	<b>pp. 150 – 162</b>
<b>Gabou DIOP,</b> <b>LES MOYENS DE REVISION DES JUGEMENTS AYANT ACQUIS L'AUTORITE DE LA CHOSE JUGEE AU MALI.....</b>	<b>pp. 163 – 179</b>
<b>Konan Parfait N'GUESSAN,</b> <b>L'AFFAIRE DE LA TOUR DE NESLE : UN EXEMPLE D'UTILISATION POLITIQUE DU SCANDALE AU XIVE SIECLE .....</b>	<b>pp. 180 – 200</b>
<b>Pédiomatéhi Ali COULIBALY,</b> <b>LA LEGISLATION ALPHONSINE CONCERNANT L'INTERDICTION DES CONTACTS SEXUELS INTERCONFESSIONNELS : UNE BARRIERE HERMETIQUE OU PERMEABLE ? .....</b>	<b>pp. 201 – 222</b>
<b>Boubacar BOUREIMA,</b> <b>L'ENGAGEMENT UNILATERAL, UNE SOURCE VOLONTAIRE D'OBLIGATIONS EXCEPTIONNELLE.....</b>	<b>pp. 223 – 243</b>
<b>Bréhima Chaka TRAORE,</b> <b>TROUBLES DE FERTILITE FEMININE ET STIGMATE A BAMAKO .....</b>	<b>pp. 244 – 257</b>
<b>Aboubacar Sidiki COULIBALY, Bourama MARIKO, Alassane SIDIBÉ,</b>	

**RE-SPECIFYING THE ROLE OF THE AFRICAN NOVELIST IN CHINUA ACHEBE'S *ARROW OF GOD* AND SEYDOU BADIAN'S *NOCES SACRÉES* IN THE CONTEXT OF EUROCENTRISM pp. 258 – 278**

**Ahmed SAMAKÉ,**

**LA POLITIQUE DE DEFENSE ET DE SECURITE A L'EPREUVE DE L'INSECURITE GENERALISEE AU SAHEL : CAS DU MALI..... pp. 279 – 314**

**Pierre KRAMOKO,**

**THE STATE OF THE UNION: ANOTHER ADDRESS IN ANGIE THOMAS'S *THE HATE U GIVE* pp 315– 334**

**Arnaud Romaric TENKIEU TENKIEU**

**ESTATUTO DE LAS ESTRUCTURAS NO ADVERBIALES DEL GÉNERO « CUANDO + SINTAGMA » EN LA CONSTRUCCIÓN DE LOS SINTAGMAS DEPENDIENTES : HACIA UNA TRANSPOSICIÓN CATEGORIAL Y FUNCIONAL ..... pp. 335– 346**

## L'AFFAIRE DE LA TOUR DE NESLE : UN EXEMPLE D'UTILISATION POLITIQUE DU SCANDALE AU XIVE SIECLE

**Konan Parfait N'GUESSAN**

Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan, Enseignant-Chercheur en Histoire médiévale, UFR Sciences de l'Homme et de la Société- Département d'Histoire, e-mail :

[parfaitnguessan77@gmail.com](mailto:parfaitnguessan77@gmail.com)

---

### Résumé

Cet article traite de l'affaire de la Tour de Nesle, un scandale d'adultère qui éclate dans la famille royale en France en 1314. Cette affaire offre un exemple intéressant pour analyser comment le scandale peut servir de moyen de propagande au pouvoir politique. Fondée sur les sources narratives, l'analyse a pour objet de relever la manipulation politique qui entoure ce scandale et de déceler les intérêts politiques évidents des partisans des poursuites, lesquels ont déterminé l'accusation d'adultère. Dans cette perspective, l'étude se trouve au croisement de l'histoire politique et de l'histoire des représentations. C'est pourquoi la méthode constructiviste est apparue utile pour ressortir la perception des contemporains sur cet événement, d'autant plus que les études historiques sur la question sont partagées entre une intrigue politique et un adultère certain. À l'issue de ce réexamen, il ressort que l'affaire de la Tour de Nesle repose sur le fait qu'il y ait eu infraction quant à la morale sexuelle. Au regard des témoignages, des faits incriminés, des aveux obtenus sous la torture et la justice expéditive menée, la culpabilité des mis en cause paraît largement invraisemblable. De plus, il apparaît clairement que l'autorité royale s'est servie du scandale comme support de communication et de propagande. Et, cela n'est pas resté sans conséquence.

**Mot clés :** accusation, adultère, culpabilité, pouvoir royal, scandale, utilisation politique.

---

\*\*\*\*\*

---

### Abstract

This article discusses the Tour de Nesle affair, an adultery scandal that broke out in the royal family in France in 1314. This case offers an interesting example to analyse how the scandal can serve as a means of propaganda for political power. Based on the narrative sources, the analysis aims to identify the political manipulation that surrounds this scandal and to uncover the obvious political interests of the supporters of the prosecution, which determined the accusation of adultery. In this perspective, the study is at the crossroads of political history and the history of representations. This is why the constructivist method appeared useful to bring out the perception of contemporaries on this event, especially since historical studies on the question are divided between a political intrigue and a certain adultery. At the end of this re-examination, it appears that the Tour de Nesle case is based on the fact that there was an offense with regard to sexual morality. In view of the testimonies, incriminated facts, the confessions obtained under torture and the expeditious justice carried out, the guilt of the respondents seems

---



---

largely implausible. Moreover, it is clear that the royal authority used the scandal as a medium for communication and propaganda. And, it did not remain without consequence.

**Keywords:** adultery, charge, guilt, political utilization, royal power, scandal.

---

**Cite This Article As :** N'GUESSAN, K.P. (2022). « L'affaire de la Tour de Nesle : un exemple d'utilisation politique du scandale au XIVe siècle », in *Revue Kurukan Fuga*. 1(2) (<https://revue-kurukanfuga.net/> L'affaire de la Tour de Nesle : un exemple d'utilisation politique du scandale au XIVe siècle.pdf)

---

## Introduction

L’Affaire de la Tour de Nesle, également dénommé “l’Affaire des brus du roi”, est un scandale d’adultère qui éclate dans le royaume de France à la fin du règne de Philippe IV le Bel. Les sources narratives notamment les chroniques qui rendent compte de cet événement le situent au cours de l’année 1314. Il s’est agi d’une grave affaire qui a indigné l’opinion, à la fois du point de vue des valeurs que trahissait ce scandale que des implications politiques néfastes qu’il a pu déterminer.

De fait, de la période allant de la mort de Saint Louis<sup>1</sup> aux règnes des premiers Valois<sup>2</sup>, on assiste à une multiplication de ce genre d’incidents<sup>3</sup>. Pour la dynastie capétienne, comme le souligne Anne-Hélène Alliot (2016), « cela témoigne de toute évidence, en dehors de l’enjeu que représente la place des femmes dans le système politique, de l’existence d’une tension supplémentaire entre l’aura de sainteté dans laquelle devrait baigner tout le lignage avec la canonisation de Saint Louis et l’éclat de ces affaires » (p. 214). C’est pourquoi, le caractère subitement "scandaleux" des princesses proches de la

---

<sup>1</sup> Saint Louis ou Louis IX (1214- 1270) a porté la couronne de France de 1226 jusqu’à sa mort en 1270. De son vivant, il a joui d’une considérable popularité et a laissé de lui l’image du parfait roi chrétien. Dans la première partie des *Mémoires du Sire de Joinville* ou *Histoire de Saint Louis*, le chroniqueur (1224-1317), qui a une relation très étroitement liée au souverain, relate de nombreuses anecdotes qui servent le mythe de Saint Louis. Il utilise les enseignements et les conseils, a lui donné par Louis IX, sur la sobriété, l’amour pour Dieu et l’Église, la justice pour dresser le portrait du roi juste, bon et tempéré.

<sup>2</sup> Le premier représentant de la branche cadette des Valois a monté sur le trône de France est Philippe VI (1293-1350). À la mort de Charles IV (1294-1328), il assure la régence (1328) avant de se faire désigner par les barons roi de France au cours de la même année. Il meurt le 22 Août 1350 et est remplacé sur le trône par Jean II le Bon (1319-1364) qui à son tour laissa le trône à sa mort à son héritier Charles V le Sage (1338-1380).

<sup>3</sup> Il est en effet aisé de recueillir des chroniques l’écho de toute une série d’incidents qui se déroulent alors entre maris et femmes, frères et sœurs, mères et fils :

rumeurs autour de la seconde épouse de Philippe III, Marie de Brabant ; séquestration par le duc Rodolphe de Bavière en 1302 de sa mère Mathilde et exécution de son prétendu amant ; affaire des brus de Philippe IV le Bel en 1314 ; conflit entre Isabelle d’Angleterre et son mari en 1325-1327, puis d’Isabelle et son fils. En 1331, le comte de Foix fait enfermer sa mère, sœur du comte d’Artois, « pour la cause que elle vivoit trop jolivement de son corps à sa grant confusion et vilanie de son lignage ». En 1333, sur l’ordre du roi, l’épouse de Robert d’Artois, sœur de Philippe VI, est enfermée, certains chroniqueurs laissant entendre que son rôle avait été pire que celui de son mari. Sans oublier les rumeurs d’assassinat par Jean le Bon de son épouse Bonne de Luxembourg et le lien avec l’exécution du connétable Raoul d’Eu. Cf. A.-H. ALLIROT, « « Aiiés pité de moy » : la pénitence de quelques dames scandaleuses entre 1250 et 1350 », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 25 I 2013, mis en ligne le 30 juin 2016, consulté le 08 Novembre 2016. URL : <http://crm.revues.org/13090> ; DOI : 10.4000/crm.13090, pp. 213-214.

couronne à la fin du Moyen Age mérite d'être questionné et minutieusement analysé.

Les historiens qui ont écrit sur cette affaire sont partagés entre une conspiration politique et un adultère avéré. Par une relecture des sources selon une approche constructiviste, cet article apporte une contribution à ce débat. Il vise à montrer non seulement le caractère largement invraisemblable de l'adultère dont on accuse les mis en cause et surtout le fait que ce scandale a servi de support de communication pour des intérêts politiques. À travers cet article, il s'agit d'examiner, comment le pouvoir royal se sert du scandale selon ses intérêts, l'amplifie en travaillant à le réparer et à le sanctionner.

Plusieurs chroniques de l'époque permettent de mener cette étude : les *Grandes chroniques de France*<sup>4</sup>, la *Chronique de Guillaume Nangis*<sup>5</sup>, la *Chronique métrique de*

*Godefroy de Paris*<sup>6</sup>, la *Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*<sup>7</sup> et enfin la chronique anglaise de Thomas Grey of Heton<sup>8</sup>. L'étude en question se subdivise en deux parties : la première partie analyse les circonstances du déclenchement de l'affaire de la Tour de Nesle ainsi que la plausibilité de l'accusation et la seconde examine l'emploi politique du scandale par le pouvoir royal et ses conséquences.

## 1. L'affaire de la Tour de Nesle : un scandale d'adultère

Des chroniques rendent compte de ce scandale qui tourne autour de l'adultère. Bien des fois, le récit des chroniqueurs laisse apparaître leur opinion. Pour comprendre l'affaire de la Tour de Nesle, il importe d'en faire la genèse pour apprécier la culpabilité des mis en cause.

### 1.1 De la suspicion à l'accusation

<sup>4</sup> *Grandes chroniques de France*, Collection des chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire du treizième au seizième siècle, avec notes et éclaircissements par J. A. BUCHON, tome I, Paris, Verdière, 1824, 433 p.. Ce sont une version en langue française des chroniques de Saint Denis, une série de chroniques latines écrites entre les XIIIème et XIVème siècles. Elles retracent l'histoire des rois de France depuis leur origine mythique jusqu'en 1461.

<sup>5</sup> *Chronique de Guillaume Nangis*, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, Paris, Imprimerie de Lebel, par M. GUIZOT, 1825, 394 p. Guillaume Nangis, moine de l'abbaye de Saint Denis, est un chroniqueur français. Cette chronique retrace notamment les quinze dernières années du XIIIème, depuis la mort de Philippe le Hardi en 1285, jusqu'en 1301 où le chroniqueur s'est arrêté d'écrire. La chronique de Guillaume Nangis a été poursuivie par certains de ses contemporains. Cette continuation embrasse la suite du règne de Philippe IV le Bel jusqu'à

sa mort ainsi que les règnes de ces trois fils jusqu'à l'avènement de Philippe VI de Valois.

<sup>6</sup> *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, publiée pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par J.-A. BUCHON, Paris, Verdière, 1827, 304 p. Il s'agit d'une chronique rimée écrite par Godefroy de Paris, un clerc de la chancellerie des rois de France. Il a vécu au tournant du XIIIème et XIVème siècle et est mort en 1320. Sa chronique traite de l'histoire de la royauté française et ses relations avec la papauté, la Flandre et l'Empire, entre 1300 et 1316, faits dont il est personnellement témoin.

<sup>7</sup> *Ly Mireur des Histors, Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, publiée par STANISLAS BORMANS, Tome VI, Bruxelles, F. Hayez, Imprimeur de l'Académie royale de Belgique, 1880, 782 p.

<sup>8</sup> *Scalacronica : a Chronicle of England and Scotland from A. D. MLXVI to A. D. MCCCLXII*, by Sir Thomas Grey of Heton, Edinburgh, Printed for the Maitland Club, 1836, 321 p.

Le scandale de la Tour de Nesle qui peut être considéré comme la plus grande affaire « people » en France au XIV<sup>e</sup> siècle est parti de simples rumeurs, de suspicions fortement contestables.

Curieusement, sur l'ensemble des grands chroniqueurs français du XIV<sup>e</sup> siècle, seuls l'auteur des *Grandes chroniques de France* et le chroniqueur Guillaume Nangis ont fait un arrêt dans leurs récits des événements de l'époque sur cette sulfureuse affaire<sup>9</sup>. En même temps, ceux-ci ne s'embarrassent guère de revenir sur les origines de l'affaire, se bornant à faire cas de l'accusation et des principaux mis en cause. Plus prolixe sur le sujet, Guillaume Nangis présente le scandale<sup>10</sup> comme la résultante des actes des princesses :

La jeune Marguerite, reine de Navarre, et Blanche, femme du frère puîné de Charles, roi de Navarre, furent, comme le méritaient leurs fautes, répudiées par leurs maris pour avoir commis de honteux adultères avec les deux frères les

chevaliers Philippe et Gauthier d'Aunay, la première avec Philippe, l'autre avec Gautier (G. Nangis, 1825, p. 301).

D'après cette présentation, se trouvent donc compromises dans ce scandale, les reines Marguerite<sup>11</sup> et Blanche de Bourgogne<sup>12</sup>. S'inscrivant dans la même logique de récrimination que Guillaume Nangis, l'auteur des *Grandes Chroniques* relate que Marguerite et Blanche ont été arrêtées pour « fornication » et qu'elles ont commis un « forfait » (*Grandes Chroniques de France*, 1836, pp. 204-205).

Si ces deux belles-filles de Philippe IV le Bel ont été reconnues coupables d'adultère, Guillaume Nangis écrit que la troisième a été simplement soupçonnée puis innocentée :

Quoique Jeanne, sœur de la Blanche ladite, et épouse de Philippe, comte du Poitou, eût été dans le commencement violemment soupçonnée, séparée quelques temps de son mari, et gardée dans une prison au château de Dourdan,

<sup>9</sup> En l'occurrence, les chroniqueurs Jean Froissart et Philippe Commines ne font pas la moindre allusion à cette affaire.

<sup>10</sup> Pour l'époque médiévale, Gilles Lecuppre fait la distinction entre « le bon scandale », à l'image de Jésus, dans les Écritures, qui scandalise l'opinion en s'entretenant avec la femme Samaritaine et « le scandale blâmable ». Cette deuxième approche est celle qui met en péril les valeurs fondamentales qui sont censées normer les comportements dans la société : la famille, où trahisons et déchirements donnent lieu à une plus grande déploration, le respect des hiérarchies, qui pointe du doigt mariages inégaux et ascensions douteuses dans leur rapidité, la nature que contrefont à leur grand dam les joyeux drilles du Bal des Ardents ou que contrarient les sodomites, véritable hantise des pouvoirs publics. Les vices personnels des rois échoppent désormais sur la pierre de scandale en raison

de l'inflation de la dignité dont ils sont porteurs. Le scandale suit logiquement les modes, les obsessions, les innovations et nous permet de débusquer les valeurs mouvantes. Voir G. LECUPPRE, *Art. Cit.*, pp. 185-186.

<sup>11</sup> Marguerite de Bourgogne est la fille du duc de Bourgogne Robert II (1248-1306) et d'Agnès de France (1260-1325). Elle épouse le 23 septembre 1305 à Corbeil le fils aîné du roi de France, Louis, alors roi de Navarre (1305-1316) sous le nom de Louis 1<sup>er</sup> et futur roi de France (1314-1316) sous le nom de règne de Louis X le Hutin.

<sup>12</sup> Il s'agit de la fille d'Othon IV et de Mahaut d'Artois. Depuis le 2 Février 1308, Blanche de Bourgogne est l'épouse de Charles de France, le troisième fils de Philippe IV le Bel et de la reine Jeanne Ière de Navarre.

cependant, après une enquête faite à ce sujet, elle fut lavée desdits soupçons, déclarée tout-à-fait innocente dans un parlement tenu à Paris, et auquel assistaient le comte de Valois, le comte d'Evreux et beaucoup d'autres nobles ; et ainsi, avant la fin de l'année, elle mérita d'être réconciliée avec son époux (G. Nangis, 1825, pp. 302-303).

D'après ce rapport du chroniqueur Guillaume Nangis, la reine Jeanne a été acquittée, déclarée innocente de l'accusation d'adultère. Elle est même sacrée, à l'avènement de son époux Philippe V le Long, et en même temps que ce dernier, à la cathédrale de Reims le 9 janvier 1317. L'acquittement de Jeanne, épouse de Philippe, fils de Philippe IV le Bel, vient comme renforcer le fait que le scandale découle des actes des deux autres belles-filles du roi de France. Pourtant, une chronique contemporaine, la *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, nie la culpabilité de Marguerite et Blanche de Bourgogne. Godefroy de Paris émet l'idée que ce scandale repose sur des rumeurs mensongères<sup>13</sup>. Il relate ceci :

Deux chevalier, joli et gaï, / Gautier et  
Phelippe d'Aunay. / De père, de mère,

<sup>13</sup> La rumeur est donc partout tout au long du Moyen Age et à tous les niveaux de la société. Elle n'est vraiment caractéristique d'aucun groupe social, économique ou politique. C'est en réalité « le plus vieux média du monde » Cf. C. de CRAECKER-DUSSART, « La rumeur : une source d'information que l'historien ne peut négliger. À propos d'un recueil récent », *De Boeck Supérieur I Le Moyen Age*, 2012/1, Tome CXVIII, p. 170.

frères estoient. / Ce fu por ce qu'il  
maintenoient, / L'un la seur du duc de  
Bourgoingne, / Dont il faisoit sa grant  
vergoingne ; / L'autre frère la fille avonte  
/ De Bourgoingne, dont France a honte. /  
A tort partout la chose en court  
(*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6229 à 6239, pp. 225-226).

Ce récit de Godefroy de Paris met expressément en doute la culpabilité des belles-filles de Philippe IV le Bel telle que relatées par les *Grandes Chroniques de France* et la *Chronique de Guillaume Nangis*. Le récit de ce membre de la chancellerie royale est fortement embarrassé sur cette affaire. Il prend avec réserve tout ce qui se disait sur les princesses bourguignonnes de la Cour de France. Ce chroniqueur se résigne tout de même à penser qu'« il n'est nul feu sans fumée » (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6252, p. 226).

Ce qui traduit clairement son manque de certitude quant à la culpabilité des reines comme avancée par certains de ces contemporains. Godefroy de Paris met le déclenchement du scandale sur le compte d'une vague indiscretion injustifiée qui « courait à tort » dans le royaume<sup>14</sup>. Ainsi,

<sup>14</sup> Dans une étude consacrée à la rumeur en Histoire, Christiane De Craecker-Dussart fait remarquer la difficulté à évaluer de ce genre d'« information » : sa véracité et son origine sont incertaines, voire inconnues. Sans doute considère-t-on souvent qu'elle est vraie, au moins en partie. Toutefois, elle peut être créée et divulguée à dessein. Elle devient alors calomnie, machination, propagande ou moyen de gouverner et de dominer. Dans ce cas, on parle alors de

parlant précisément de Marguerite de Bourgogne et de sa supposée relation érotique avec Philippe d'Aunay, il affirme ne pas savoir « par quoi ne comment » (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6263, p. 227) aurait pu se contracter cette relation<sup>15</sup>. À l'analyse, les doutes de Godefroy de Paris semblent raisonnables.

Guillaume Nangis et l'auteur des *Grandes Chroniques de France* ne donnent aucune preuve de la culpabilité des princesses. Tout fonctionne comme s'il n'existe la moindre preuve qui ait fondé l'accusation d'adultère. Il faut avoir recours à d'autres témoignages de l'époque, mais largement postérieurs au déclenchement du scandale, pour déterminer les faits sur lesquels reposent l'accusation d'adultère et le déclenchement du scandale. Et ces faits, il faut le dire, donnent raison à Godefroy de Paris tant ils ne permettent pas d'affirmer avec certitude la culpabilité des princesses. On comprend alors le silence de Guillaume Nangis et de l'auteur des *Grandes Chroniques de France* sur les

mobiles de l'accusation, même si cela ne prouve pas l'innocence. Le scandale d'adultère des brus de Philippe IV le Bel repose sur la découverte de bourses appartenant aux belles-filles de Philippe IV le Bel sur les chevaliers Philippe et Gauthier d'Aunay. L'histoire de ces bourses se trouve dans quatre chroniques de l'époque<sup>16</sup>. De fait, l'histoire contenue dans ces chroniques nous ramène aux origines de l'affaire, c'est-à-dire à ce qui a déterminé l'accusation contre les brus de Philippe IV le Bel.

Selon le chroniqueur liégeois Jean des Preis, l'affaire remonterait à Mai 1313. La reine d'Angleterre, Isabelle de France, fille de Philippe IV le Bel, et son époux Édouard II d'Angleterre, effectuent un voyage en France. Le couple royal anglais est venu solliciter le soutien du roi de France dans la lutte contre les barons anglais révoltés<sup>17</sup>. Ils sont accueillis avec faste et lors de l'une des festivités, Isabelle offre des bourses brodées à ses frères et à leurs femmes respectives<sup>18</sup>. En Juillet 1313, à l'occasion de leur retour à Londres, un

---

manipulation de l'information ou « désinformation ». Voir C. de CRAECKER-DUSSART, « La rumeur : une source d'information que l'historien ne peut négliger. À propos d'un recueil récent », *De Boeck Supérieur I Le Moyen Age*, 2012/1, Tome CXVIII, p. 169.

<sup>15</sup> *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, *Op. Cit.*, v. 6260 à 6269, p. 227 : « A la royne de Navarre ; / Et tout ce que de lui requerre / Vouloit, avoit entièrement. / Je ne sai par quoi ne comment / Ainsi entr'elz deux accordèrent, / Mès en mainte guise en parlèrent / Les gens ; li uns cpmunément / Distrent que par enchantement / Acordèrent ; li autre dirent / Que sans enchantement le firent ».

<sup>16</sup> Ce sont : J. des PREIS, *Op. Cit.*, 782 p.; H. GREY (of), *Op. Cit.*, 321 p.; *Chronique des Pays-bas*, edit. J.

Smet, *Recueil des Chroniques de Flandre*, Brussels, 1856 ; *Chronicum comitum Flandria*, édit. Joseph Jean de Smet, in *Corpus Chronicorum Flandriae*, 4 vols, Brussels, 1837-65. Cité par A. WEIR, *Queen Isabella. Treachery, Adultery and Murder in Medieval England*, New York, Ballantine Books, 2005, p. 93.

<sup>17</sup> Le chroniqueur Grey of Heton parle lui de déplacement lié au duché anglais de Gascogne : « Le roy od sa dit femme Isabelle autre foitz passa en France a Parys pur treter de sez bossoignes de Gascoyne... » Cf. H. GREY (of), *Scalacronica : a Chronicle of England and Scoltand from A. D. MLXVI to A. D. MCCCCLXII*, by Sir Thomas Grey of Heton, Edinburgh, Printed for the Maitland Club, 1836, p. 137.

<sup>18</sup> A. WEIR, *Op. Cit.*, p. 93.

grand dîner est organisé à Westminster en l'honneur d'Isabelle de France et d'Édouard II. Au cours de ce dîner, Isabelle s'aperçoit que deux des bourses offertes préalablement à ses belles-sœurs pendent aux ceintures de deux chevaliers normands, Gauthier et Philippe d'Aunay<sup>19</sup>. Selon les chroniqueurs, Isabelle est déconcertée de voir sur les chevaliers normands les bourses offertes à ses belles-sœurs.

Dès lors, Isabelle de France se met à suspecter les deux chevaliers de relations illicites avec les princesses bourguignonnes. Mais elle ne dit rien. Lors de sa nouvelle visite en France en 1314, elle informe son père, le roi Philippe IV le Bel et lui conseille, par la même occasion, de faire mener une enquête. L'enquête terminée, il est prononcé la culpabilité des princesses. Elles sont déclarées adultères. C'est l'éclatement du scandale des "brus de Philippe IV le Bel".

## 1.2 De la culpabilité des accusés

Les princesses Marguerite et Blanche ont été dénoncées par leur belle-sœur, la reine

d'Angleterre Isabelle de France. C'est le rapport que font les chroniqueurs Jean des Preis et Grey of Heton. Ce dernier écrit : « il estoit dit de parole du comune qe cest esclandre fust descouert aui roy de France par sa feille Isabelle royne Dengleter, quoy estoit suppose de plusours qe nestoit pas uerite » (H. Grey (of), 1836, p.137). Isabelle de France est au centre de l'accusation : c'est elle qui offre les bourses, les reconnaît sur les chevaliers d'Aunay et plus tard informe son père de ses suspicions. Ce scandale d'adultère entre les princesses et les chevaliers de la cour a choqué les consciences : « cest affauoir qe les ditiz dames auoit paramours faitz auoutry od cheualeris de sa court, qoi grantement ly gifoit au quer » (H. Grey (of), 1836, p.137). Le roi Philippe IV le Bel a décidé d'exercer le jugement qui s'impose.

Étrangement, les chroniqueurs Grey of Heton et Jean des Preis qui donnent ces détails sur les circonstances de l'accusation ne sont pas contemporains des faits<sup>20</sup>. Leurs récits reposent sur des rumeurs circulant longtemps

<sup>19</sup> Les chroniqueurs font remarquer que les ascendants de ces deux chevaliers étaient membres du conseil de Philippe IV le Bel : « [...] Philippe et Johans, enfans à Gathier et à Philippe d'Anay, baneresse, qui astoient de grant conselhe le roy [...] » Cf. J. des PREIS, *Op. Cit.*, p. 197 ; « [...] le dit roy de France demaundoit de Phelip Dawnay, un auncien cheualer de soun counsail [...] » Cf. H. GREY (of), *Op. Cit.*, p. 137. Ceux-ci sont au nombre des chevaliers de la cour française qui accompagnent le couple royal anglais pour son retour en Angleterre.

<sup>20</sup> Jean des Preis est né le 2 Janvier 1338 à Liège de la noble famille des Preis. Clerc, il remplissait auprès de la Cour des fonctions qui devaient présenter certaine

analogie avec celle de greffier. Jean des Preis a joui d'une certaine influence. Sa naissance, ses fonctions, son titre de comte palatin, l'amitié de son prince en faisaient un personnage considérable. Il mourut le 25 Novembre 1400. Il commença à écrire sa chronique en 1395 et y travaillait encore en 1398. Le chroniqueur Jean des Preis cite ou utilise plusieurs sources notamment les romans de chevalerie et les chroniques de l'Europe centrale. Le but que poursuit Jean d'Outremeuse, c'est de mettre à la portée du public curieux, mais ignorant du latin, toutes les chroniques latines du monde entier. Thomas Grey of Heton, chevalier anglais, est le fils de Sir Thomas Grey, un éminent soldat des guerres anglo-écossaises à l'époque

après l'éclatement du scandale. D'ailleurs, le chroniqueur Grey of Heton met l'implication d'Isabelle sur le compte de la « *parole du comune* », *c'est-à-dire* d'une nouvelle d'origine incertaine ou douteuse qui se répand dans les classes populaires. Le doute sur l'origine de l'information conduit à émettre des réserves sur sa véracité. Les récits de ces deux chroniqueurs s'appuient sur les témoignages de simples racontars.

Les chroniqueurs royalistes français qui font état du scandale ne rentrent pas dans les détails alors qu'ils sont plus proches dans le temps comme dans l'espace. S'agit-il d'un silence volontaire ? Il se peut que oui, compte tenu de la lourdeur de la faute morale et sexuelle dont se seraient rendues coupables les princesses et la nécessité de ne pas écorner davantage l'image de marque de la monarchie en revenant dans les menus détails sur les circonstances du déclenchement du scandale. Les textes font encore un silence troublant sur les détails de l'enquête qui a conduit à l'inculpation des princesses.

---

des règnes d'Édouard I et Édouard II. Il a probablement servi en Écosse à côté de son père dans les années 1330. Ayant été capturé dans une escarmouche en 1355, Grey devint prisonnier de guerre en Écosse et c'est lors de cette captivité qu'il commence à travailler sur le texte de sa chronique. Dans la section de la chronique partant de la Création jusqu'au règne d'Édouard I, Thomas Grey copie certains auteurs de l'époque en particulier *Historia aurea* de John of Tynemouth. Pour la suite c'est-à-dire les règnes d'Édouard I, d'Édouard II et d'Édouard III, le chroniqueur s'appuie sur son expérience personnelle ainsi que celle de son père en tant que soldats dans les guerres anglo-écossaises et françaises au cours de ces règnes.

Ainsi, la seule preuve retenue contre les princesses reste la découverte des bourses à elles offertes par Isabelle de France sur les frères d'Aunay. De toute évidence, cette preuve brandie par les chroniqueurs pour justifier la culpabilité des princesses présente des insuffisances<sup>21</sup>. La simple découverte des bourses sur les princesses ne traduit pas forcément qu'il y ait relations illicites. C'est d'ailleurs cela qui a rendu nécessaire l'ouverture d'une enquête. Mais cette enquête n'a certainement pas débouché sur des preuves plus accablantes, puisque les textes n'en parlent pas, si ce n'est d'affirmer simplement la culpabilité des reines concernées.

En outre, il est important de prendre en compte les desseins inavoués de celle par qui le scandale éclate. En effet, il se peut même que les deux frères et les princesses se soient faits prendre dans un traquenard conçu par Isabelle de France qui, à l'analyse avait des raisons d'en vouloir à ses belles-sœurs. Ce stratagème pourrait être fondé sur deux mobiles personnels qui ont pu pousser Isabelle

<sup>21</sup> Cela explique le fait, qu'entre les historiens, les opinions soient partagées entre une conspiration politique et un adultère avéré. Cf. A. Tracy, « Between History and Fiction : Revisiting the Affaire de la Tour de Nesle », *Viator : Medieval and Renaissance Studies*, vol. 43, No. 2, 2012, p. 165-192 ; Idem, « The Affaire de la Tour de Nesle : Love Affair as Political Conspiracy », In Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA ; Bernard RIBÉMONT (eds.), *Le crime de l'ombre. Complots conspirations et conjurations au Moyen Age*, Paris, Klincksieck (coll. « Jus & litterae, 1 »), 2010, pp. 17-40.

de France à l'action. Premièrement, l'attitude d'Isabelle peut avoir été politiquement motivée, dans le sens de jouer la carte d'une stratégie politique devant permettre à son fils Édouard d'être l'héritier de la couronne de France en cette fin de règne de Philippe IV le Bel. À cette époque, le principe de succession à la couronne par primogéniture n'avait émis aucune réserve sur la possibilité de la montée sur le trône du fils de la fille aînée du roi. Mais cette éventualité n'était pas envisagée en 1313/1314 puisque Philippe IV le Bel avait trois fils qui étaient déjà mariés. Toutefois, aucun d'eux n'avait un enfant de sexe masculin, Isabelle de France était la seule en avoir, en occurrence le futur Édouard III d'Angleterre. L'on peut présumer qu'elle a souhaité voir son fils, le prince Édouard, monter sur le trône de France au cas où ses trois frères décédaient sans progéniture<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Isabelle de France a peut-être manqué de peu de réaliser son projet, au regard de la décision de justice suite au scandale de la Tour de Nesle. L'emprisonnement de ses trois belles sœurs a impliqué un éloignement prolongé auprès de leurs époux. Cela a eu pour conséquence directe d'empêcher toute possibilité de donner des héritiers au trône et d'assurer ainsi la continuité dynastique. Mais lorsque meurt en 1328 le dernier fils de Philippe le Bel, Charles IV, sans laisser un héritier à la couronne, les prétentions d'Isabelle sont alors clairement manifestées. Sa réclamation du trône pour son fils est cependant refusée au profit du Valois, Philippe VI.

<sup>23</sup> Le mariage a été contracté entre Édouard Ier d'Angleterre et Philippe IV de France dans le but d'apaiser les tensions entre les deux royaumes, notamment à propos des possessions anglaises au sein du royaume de France.

<sup>24</sup> S'il est avéré que leur relation est certainement intime, sa nature exacte reste cependant difficile à

Deuxièmement, il importe de considérer le fait qu'Isabelle de France a pu agir strictement par jalousie. Mariée à Édouard II d'Angleterre depuis 1308 pour des raisons d'État<sup>23</sup>, Isabelle de France est très vite confrontée à une situation maritale des plus inconfortables. Son époux Édouard II, faible de caractère, choisit de mettre toute sa confiance en ses favoris notamment Piers Gaveston et Hugh Despenser qui gouvernent à sa place. Dès après son mariage, la reine Isabelle de France écrit à son père Philippe le Bel pour se plaindre du comportement de son époux envers Gaveston<sup>24</sup>. Ainsi, obnubilé par ses favoris, Édouard II a-t-il délaissé son épouse qui devient la première victime des ambitions de ceux-ci. Plusieurs sources contemporaines critiquent les relations du roi avec Gaveston, au point qu'Édouard en aurait « ignoré et humilié » sa femme. Plus tard, Isabelle elle-même fait cas du mépris dont elle est l'objet de la part notamment de Hugh

déterminer. Les chroniqueurs de l'époque définissent cette relation comme « excessive, immodérée, au-dessus de toute mesure » et « condamnent le penchant du roi pour une sexualité dévoyée et interdite ». Les chroniqueurs de Westminster disent que Gaveston amena le roi à « repousser les douces embrassades de son épouse ». Le chroniqueur de Meaux, qui écrit des décennies plus tard, regrette qu'Édouard II ait pris trop de plaisir à la sodomie. Bien que plusieurs de ces remarques de chroniqueurs font état de pratiques homosexuelles, beaucoup de ces auteurs sont soit postérieurs à l'époque concernée, soit franchement hostiles au roi et à son ami. On a pu avancer, assez plausiblement mais sans conclusion définitive, que les deux jeunes hommes avaient contracté un lien de fraternité adoptive, eux-mêmes se qualifiant de « frères d'armes ». Voir *Flores Historiarum* ; *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford University, 2004.



Despenser qui a essayé d'annuler son mariage et qui a occupé ses états<sup>25</sup>.

Dans ces conditions, Isabelle de France a pu prendre ombrage du relatif épanouissement de ses belles-sœurs. Guillaume Nangis les dépeint comme des « femmes toutes jeunes et d'un sexe faible » (G. Nangis, 1825, pp. 301-302), ce qui revient à insister sur leur inclinaison aux plaisirs de la chair, donc aux vices. Selon Catherine Béarne, « Marguerite de Bourgogne et ses belles-sœurs menaient une vie de plaisir et de dissipation et de mauvais rapports avaient longtemps circulé concernant les habitudes dissolues de la cour de France en général, et des belles-filles du roi en particulier. Les troubadours chantaient, les chroniqueurs écrivaient, et les prédicateurs prêchaient contre elles en vain » (1898, p. 37). Ce style de vie joyeux et festif qui contrastait avec les réalités maritales de la reine d'Angleterre a dû susciter une certaine gêne ;

---

<sup>25</sup> J. FROISSART, *Chroniques, Livre I, Le Manuscrit d'Amiens 1307-1340*, édité par G. T. DILLER, Genève, Librairie Droz S.A., 1991, p. 9 : « Par lequel fet le dit messires Hucs acquist grant haynne de tout le pays et especialement de la roynne d'Engleterre et del comte de kem qui estoit freres au dit roy d'Engleterre. Encorres ne cessa point à tant li dis messires Hucs de enorter le roy de mal affaire. Car, quand il perchupt que il estoit mal de la roynne et del comte de kem, il mist si grant discort entre le roy et la roynne par son malisté que ly roys ne volloit pour veoir la roynne ne venir où lieu où elle fuist. Et dura chils discors assés longuement et fu dui dist à le roynne et au comte de kem tout secretement pour les perilx esloingnier où il estoient que il leur en poroit bien mesavenir prochainement car li dis messires Hucs leur pourcachoit grant destourbier. Dont quant la roynne et li comtez de Cam oyrent ces nouvelles, si se doubterent car il sentoient le roy hastieu et de diuverse manniere et leur ennemy si bien de li comme il volloit. Si s'auisa la damme que elle se partiroit tout coiemment et vuideroit le royaume

ce qui a bien pu prendre la forme d'une certaine suspicion malveillante. Cela vient corroborer les rumeurs qui, aux dires de Geoffroy de Paris, circulaient au moment du déclenchement du scandale. Cette manière de vivre qui gênait à la fois, certainement, le roi austère, rigoriste qu'est Philippe IV le Bel, sa fille Isabelle de France et certainement plusieurs de leurs contemporains, a fait le lit de l'accusation dont les princesses ont été l'objet.

On comprend pourquoi avec la découverte des bourses sur les chevaliers d'Aunay, la suspicion s'est transformée en accusation d'adultère. Le rôle prépondérant d'Isabelle de France dans l'accusation est bien suspect<sup>26</sup>. De plus, il se peut que les bourses ait été données comme des cadeaux ou des faveurs chevaleresques, comme le soutient Alison Weir<sup>27</sup>.

d'Engleterre et s'en venroit en Franche veoir le roy Charlou sen frere qui encorres vivoit et li conteroit ces mesteanches ».

<sup>26</sup> La position centrale détenue par Isabelle de France dans cette affaire n'est peut-être pas naturelle, peut-être pas due au hasard. Elle a pu forger de toute pièce le « scandale » pour des raisons personnelles tout en donnant l'impression de défendre la morale. Il a pu avoir l'interaction entre divers mobiles : la jalousie et le complexe par rapport à l'épanouissement de ses belles-sœurs, la volonté d'éliminer des concurrentes et rester la préférée du roi son père et aussi rester la seule dont il pouvait hériter car elle était la seule à en avoir un fils en cette fin de règne.

<sup>27</sup> Alison Weir considère que les bourses peuvent avoir été données comme des faveurs chevaleresques, une pratique qui était entièrement acceptable dans les cours qui prennent le jeu de l'amour courtois au sérieux. C'est pour cela que les chevaliers les ont portées ouvertement. Elle pose ainsi que la simple possession des bourses des princesses n'indique pas forcément une

Le scandale qui est né de cette accusation, on s'en rend bien compte, repose sur des rumeurs et des soupçons largement douteux. Cependant, les principaux mis en cause seront jugés coupables et traités comme des adultères. Tout indique que l'autorité royale a fait une utilisation politique d'un scandale factice. Ce qui ne sera pas sans conséquence sur le fonctionnement et la transmission du pouvoir royal après Philippe le Bel.

## **2. L'instrumentalisation politique du scandale de la Tour de Nesle par Philippe IV et ses effets**

Le pouvoir royal a utilisé le scandale comme un moyen de propagande. Des poursuites tout azimut sont engagées dans ce sens. Une répression sévère qui répondait surtout à des préoccupations politiques. Cette communication politique a eu des conséquences, au regard des faits relatés dans les sources.

### **2. 1 Les poursuites engagées par l'autorité royale**

À la suite d'Isabelle de France, l'accusation est portée par le roi Philippe IV lui-même. Il conduit cette enquête avec célérité. Les épouses des futurs Louis X et Charles IV sont reconnues coupables d'adultère, l'enquête ayant conclu qu'elles avaient coutume de se livrer à la débauche en

plein Paris. Les implications politiques sont si graves que le châtement se devait d'être exemplaire :

« Adonc furent pris les II freires secreement, sens le seut de leur peire, si furent emeneis à Pontouse, et les dammes prise et mise en prison à Paris ; et li roy Philippe de Franche en demandat jugement à Philippe d'Anay, le peire des chevaliers, se li demandat que ilh seroit à faire de II hommes aux queis on auroit cargiet II roynes et ilhs-meismes les connoissoient chairnement. Adonc jugat Philippe d'Anay qu'ilh astoient digne d'eistre mis en pelorit, et que ons les coupast leurs membres naturels et les gestat-ons en la voie » (Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse, 1880, pp. 197-198).

Dès leur arrestation, la peine de mort est requise contre les supposés amants, Philippe et Gauthier d'Aunay. Ils sont alors conduits à Pontoise pour leur exécution. C'est à un supplice épouvantable que les frères d'Aunay sont soumis. À Pontoise, Philippe et Gauthier d'Aunay subissent tout d'abord "la question", en fait, un interrogatoire à sens unique sous la torture. Les deux frères d'Aunay confessent ainsi, dans ces conditions, que leurs intrigues avec la reine de Navarre et la comtesse de la Marche, durent depuis environ trois ans ; et qu'ils avaient pris l'habitude d'escalader les murs de l'abbaye pour parvenir aux appartements de ces princesses. Après ce

---

faute, voir une liaison sexuelle. Voir A. WEIR, *Op. Cit.*, p. 94.

jugement expéditif à Pontoise, ils sont condamnés pour crime de lèse-majesté et mis à mort avec une cruauté effrayante :

« Le vendredi après la Quasimodo, à Pontoise, ils confessèrent avoir commis ce crime pendant trois ans, et dans plusieurs lieux et temps sacrés. C'est pourquoi, expiant par un genre de mort et un supplice ignominieux un si infâme forfait, ils furent à la vue de tous écorchés tout vivant sur la place publique. On les coupa les parties viriles et génitales, et leur tranchant la tête, on les traîna au gibet public où, dépouillés de toute leur peau, ils furent pendus par les épaules et les jointures des bras » (G. Nangis, 1825, pp. 301-302).

Un interrogatoire similaire est sans doute adopté avec les princesses royales. Godefroy de Paris mentionne : « [...] les dames tout tesmoignèrent, ce que les hommes confessèrent » (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6301, p. 228). Ainsi, la justice royale s'abat-elle implacablement sur les princesses. Les deux "coupables", Marguerite et Blanche sont arrêtées, jugées et tondues, habillées de robes grossières et conduites dans un chariot recouvert de drap noirs, aux Andelys, dans les geôles du château Gaillard. Elles sont condamnées à l'emprisonnement perpétuel. Les conditions de détention telles que décrites par la *Chronique métrique* sont drastiques, à la limite de l'intransigeance, surtout pour Marguerite de Bourgogne :

A Andeli, par bonne estrainne, / De tout noble atour despoillées, / Et puis resés et rooingnées. / Si ot chacune sa prison, / Et petite, sa garnison. / Longuement en prison là furent, / Et de confort moult petit urent. / L'une ne l'autre n'i ot aese ; / Mès toutes voies plus à mal aise / Fu la royne de Navarre ; / En haut estoit ; et à la terre / La comtesse fu plu aval / Dont elle souffroit moins de mal, / Car elle estoit plus chaudement. / Ce fu la cause voirement ; / Car la royne cause estoit ; / Du péchié que elle avoit fait ; / Et la royne fère fit / A lui ce dont elle se mesfit, / Et por ce en estoit plus punie (Chronique métrique de Godefroy de Paris, 1827, v. 6313 à 6332, pp. 228-229).

À Château Gaillard d'Andelys, Marguerite et Blanche de Bourgogne ont chacune eu leur prison séparée, avec un très petit nombre de gardiens « *et de confort moult petit* ». Mais des deux, le pire des appartements a été donné à la reine de Navarre, qui était supposée avoir été la plus à blâmer. Sa chambre était haute ; celle de la comtesse de la Marche au rez-de-chaussée était plus confortable, parce qu'elle a été considérée comme conduite dans ce mal par sa belle-sœur. La *Chronique métrique* raconte la profonde repentance de Marguerite, comment elle se lamentait dans la calamité et le déshonneur qu'elle avait apportés à sa famille, et comment elle mourra d'une "maladie" un de ces jours après Pâques, l'année suivante. Si Marguerite meurt en

prison au bout d'un an, Blanche elle passe dix au cachot, elle n'en sortira que pour prendre le voile à Maubuisson, où elle meurt en 1326. Ce châtimeur prend certainement en compte les exigences politiques relatives à la position de ces princesses dans le système monarchique<sup>28</sup>.

En dehors des principaux mis en cause, d'autres personnes sont-elles arrêtées chacune sous leur accusation ou sous la suspicion d'avoir été de connivence ou d'avoir assisté aux événements. De nombreuses personnes sont soumises à la torture, certaines mises à mort, parmi elles un placeur qu'on avait admis chevalier dans les appartements de la reine de Navarre. Il s'agit à travers l'exécution de quelques valets accusés de complicité de marquer les esprits<sup>29</sup>.

Pour le chroniqueur Jean des Preis, avec le scandale de la Tour de Nesle « avint grant turbation en Franche » (*Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, 1880, p. 197). Cette réalité s'explique par la désapprobation

que cette société a de l'incontinence sexuelle, surtout pour la reine censée assurer la pérennité dynastique en donnant un héritier légitime et aussi en incarnant la pureté mariale, très en vogue à cette époque. Toutefois, le pouvoir royal semble avoir volontairement donné une certaine ampleur à ce scandale des princesses royales dont la culpabilité, on l'a vu, reste totalement douteuse<sup>30</sup>.

Les récits des chroniqueurs indiquent clairement que c'est « sous la torture » que de nombreux mis en cause ont été interrogés et par ricochet que l'essentiel des aveux ont été obtenus. Manifestement, le pouvoir royal poursuivait des buts particuliers en "réparant" de cette façon le scandale. Cela indique qu'au-delà du principe de défendre la morale, l'autorité royale s'est servie du scandale pour d'autres préoccupations.

## 2.2 Les visées politiques de Philippe IV le Bel

<sup>28</sup> Anne-Hélène Alliot considère que ce scandale témoigne, au même titre que d'autres de la fin du XIII<sup>e</sup> et du début du XIV<sup>e</sup> siècle, de la cristallisation des tensions autour des dames nobles en position d'exercer une autorité. Elle pense que la sévérité des chroniqueurs et la culpabilité éprouvée par ces dames sont à la mesure de la hauteur nouvelle à laquelle on les place. En position d'exercer une autorité, notamment d'enfanter l'héritier du trône, les princesses de cette époque sont contrôlées et punies pour leurs écarts. Voir A.-H. ALLIROT, *Art. Cit.*, p. 221.

<sup>29</sup> G. NANGIS, *Op. Cit.*, p. 302 : « Ensuite, après eux [les frères d'Aunay] un huissier qui paraissait, à bon titre, fauteur et complice dudit crime, et un grand nombre, tant nobles que gens du commun de l'un et l'autre sexe, soupçonnés de complicité ou connaissance dudit crime, furent la plupart mis à la torture ; quelques-uns furent noyés, un grand nombre furent mis à mort

secrètement. Plusieurs trouvés innocents furent entièrement acquittés. Parmi ceux-ci on remarquait un frère Prêcheur, dit évêque de Saint-George, qu'on prétendait avoir coopéré ou participé audit crime par des [...] ou des sortilèges qui provoquaient les hommes au mal. Les uns disent qu'il fut retenu en prison chez les frères Prêcheurs, d'autres qu'il fut envoyé vers les cardinaux, le Siège apostolique étant vacant, et acquitté par leur jugement ».

<sup>30</sup> Nous sommes ici, dans une certaine mesure, dans un cas de récupération de la rumeur par le pouvoir royal. Catherine de Craecket-Dessuart fait constater qu'une rumeur récupérée ou créée dans des milieux détenant le pouvoir (aristocrates ou ecclésiastiques) s'apparente plus à une campagne de diffamation ou de promotion qu'à la rumeur proprement dite. Cf. C. de CRAECKER-DUSSART, *Op. Cit.*, p. 174.

De toute évidence, le scandale a offert à Philippe IV le Bel l'opportunité de s'ériger en défenseur de la morale et de l'éthique. Cela répond à un idéal dynastique lié à sa qualité de descendant de Louis IX, le roi Saint. Le mobile est donc d'abord et avant tout d'ordre dynastique. On convient avec Gilles Lecuppre que Philippe IV le Bel, petit-fils de Saint Louis, avait le souci de se faire le champion de la morale dans la conception de son office<sup>31</sup>. Ce qui lui permet de poser la grande plasticité du scandale en rapport avec d'autres situations scandaleuses de l'époque qui n'ont pas donné lieu à un tel traitement (G. Lecuppre, 2016, p. 187 ; p. 190).

De plus, le contexte dans lequel s'opèrent les poursuites liées à ce scandale révèle qu'il y avait certainement le souci de se servir du scandale pour détourner l'opinion des réalités sociopolitiques chaotiques du moment, en particulier les questions de dévaluation constante de la monnaie, les guerres qui coûtent chères, la hausse vertigineuse de la fiscalité et les démêlés du roi avec les Templiers. À ce sujet, Gilles Lecuppre écrit que Philippe IV le Bel frappe ses brus des foudres de sa rigueur pour un « adultère hypothétique » comme dans un « jeu avec le scandale » (G. Lecuppre, 2016, pp. 187-189). Selon Tracy Adams, le fait que les *Grandes Chroniques de France* omettent

presqu'entièrement la formation calamiteuse de la ligue de barons mécontents contre Philippe IV en 1314 n'est pas fortuit. L'histoire des princesses est utilisée pour faire écran à cette révolte. Pour elle, l'autorité royale utilise les princesses comme bouc émissaire pour éviter les critiques, de même pour l'auteur des *Grandes chroniques de France* qui utilise cette histoire pour éviter de critiquer Philippe IV par rapport à la révolte des barons (T. Adams, 2012, pp. 165-192). L'extrême sévérité des châtements et l'ampleur des poursuites participent certainement de cette « campagne de communication ». Le scandale a offert ainsi à ce dernier un moyen pour soigner son image, sinon de se donner une certaine popularité.

Philippe IV le Bel est connu pour sa fermeté, son style de vie austère, prude et chaste. Mais il est très probable que sa fermeté à l'égard de ses brus obéit, ici, surtout à des mobiles politiques, d'autant plus que la culpabilité des princesses semble n'avoir été clairement établie. Le souverain a cherché à obtenir par tous les moyens l'aveu de culpabilité de ses belles-filles pour promouvoir l'image de la monarchie et son attachement aux valeurs. Il s'agit donc de jouer sur les mentalités. Philippe IV sait que le contexte sociopolitique n'est guère à son avantage avec le mécontentement général que

<sup>31</sup> Anne-Hélène Alliot qui s'est intéressée au sort de ses princesses, conclut, au regard des châtements, qu'on ne peut se permettre de telles « fautes » lorsqu'on est

de la parenté d'un roi saint. Cf. A.-H. ALLIROT, *Art. Cit.*, p. 221.

suscite sa gestion. Il est au contraire utile de se concilier les faveurs de l'opinion en jouant à « réparer le scandale », en détournant l'attention de ses contemporains pour les porter sur les questions de morale sexuelle auxquelles cette société est profondément attachée. Le scandale de la Tour de Nesle a été utilisé, voire forgé<sup>32</sup> et amplifié, comme un support de communication pour la monarchie qui a trouvé donc le moyen d'en faire un instrument de propagande royale<sup>33</sup>.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois au cours de son règne où Philippe IV se sert du scandale, le « crée » même pour ses intérêts. À titre d'exemple, pour des raisons économiques, Philippe IV le Bel s'en prend au puissant ordre du Temple en 1307. Le roi de France accuse le grand maître de l'ordre Jacques de Molay d'hérésie ainsi que tous les chefs de l'ordre et les remet à l'Inquisition rien que pour assouvir sa quête de numéraire. Il a fait parvenir le 14 septembre 1307, par lettres closes, à ses baillis et sénéchaux l'ordre d'arrêter le mois suivant les membres du puissant ordre des Templiers. Le 13 octobre, pratiquement tous les Templiers sont surpris

et arrêtés. Leurs biens sont aussitôt inventoriés et saisis, tandis que les premiers aveux sont extorqués sous la torture. Sous sa pression, le pape Clément V prononce la dissolution de l'ordre en 1312. Philippe IV fait périr les derniers dignitaires et fait main basse sur les richesses des Templiers. Le chroniqueur Godefroy de Paris fait allusion à cet acharnement à la fin de la vie du roi quand il affirme : « Des Templiers et l'argent et l'or / Qui doit estre en ton trésor » (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6960 à 6961 p. 253). Les accusations d'hérésie, d'idolâtrie et de sodomie ont entraîné un scandale majeur au sein de la chrétienté, pour cet ordre qui prônait une application stricte de la règle cistercienne.

Ce scandale avec les Templiers a été "créé" et utilisé politiquement par le pouvoir royal incarné par Philippe IV le Bel de la même manière que celui de ses belles-filles. Le scandale des brus du roi a eu d'importants retentissements, surtout dans le fonctionnement de la monarchie française.

<sup>32</sup> On peut émettre la possibilité que les rumeurs sur le style de vie des princesses qui ont fondé en partie l'accusation aient pu être « divulguées à dessein » par le pouvoir royal dans un souci de l'utiliser, selon les termes de Catherine Craeker-Dussart, « à des fins de gouvernement ». Ce qui correspond, le cas échéant, à une véritable stratégie de communication pour justifier auprès de l'opinion l'accusation dont elles seront après l'objet. Ce qui suppose que la circulation de ces rumeurs, peut-être, ne doit rien au hasard.

<sup>33</sup> Sur cette même affaire de la Tour de Nesle, Tracy Adams argumente de façon convaincante sur

l'opportunité offerte à l'autorité royale de détourner l'attention de problèmes plus graves, de se montrer en restauratrice de l'ordre et de donner une impression de maîtrise en des temps très troublés. T. Adams, « L'Affaire de la Tour de Nesle : Love Affair or political conspiracy », *Le crime de l'ombre. Complots, conspirations et conjurations au Moyen Age*, éd. C. Leveux-Teixeira et B. Ribémont, Paris, Klincksieck, 2010, pp. 17-40, émet la théorie très séduisante d'un complot fictif. Cité par G. LECUPPRE, *Op. Cit.*, p. 187.

### 2.3 La portée du scandale de la Tour de Nesle

La monarchie française n'est guère ressortie grandie de cette ultime opération de communication de Philippe IV le Bel (G. Lecuppre, 2016, p. 190). Le chroniqueur Godefroy de Paris insiste sur la « honte » (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6238, p. 226) qui fut celle de la France. C'est certainement ce même sentiment que le chroniqueur Jean des Preis d'Outremeuse dépeint comme étant un temps de « grant turbation en Franche » (*Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, 1880, p. 197) en évoquant le scandale de la Tour de Nesle. De fait, le scandale engendra un grand déshonneur pour le royaume, surtout pour la cour de France, la famille royale, en particulier pour le roi et ses fils. Comme le dit Anne-Hélène Alliot, la cour du roi a été « troublée » à cause de ce scandale (A.-H. Alliot, 2016, p. 218). Les supposés amants, les chevaliers d'Aunay sont morts publiquement, dans la « douleur » et le « déshonneur » (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6299 et v. 6303, p. 228) ainsi que le relate Godefroy de Paris<sup>34</sup>. Les reines Marguerite et Blanche de Bourgogne, dépouillées de tous leurs atours de nobles, ont fini leurs jours dans l'opprobre.

<sup>34</sup> *Chronique métrique de Godefroy de Paris, Op. Cit.*, v. 6297 à v. 6305, p. 228 : « Tel jugement lor fut rendu / De lor père et de plusor / Ainsi moururent en dolor. / De cel jugement fut retrait, / Qui trop tost

Marguerite de Bourgogne « estoit jor et nuit en plor », écrit Godefroy de Paris, criant sa souffrance tout en « faisant la pénitance » (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6342 ; v. 6335, pp. 229-230).

Son époux Louis n'était pas plus heureux. Le déshonneur du prince n'a pas échappé à l'officier de la chancellerie royale qui, à la mort de Philippe IV le Bel et à l'avènement sur le trône de Louis X, fait remarquer ceci : « Le roy noviau en lieu de lui/ I vint, de Navarraz Loys, / Qui n'estoit pas moult esjoys, / Et por sa fame et por son père, / Dont il faisoit plus mate chère ». (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 6413 à v. 6417, pp. 232-233). En réalité, le mécontentement que pointe du doigt Godefroy de Paris c'est l'humiliation dont ont été victimes Louis et ses frères avec le scandale de la Tour de Nesle. Le scandale a altéré leur crédibilité et leur prestige. En effet, avec l'accession sur le trône de Louis X, il était difficilement concevable que la reine reste en prison. D'ailleurs, il n'était pas question pour Louis X de reprendre Marguerite de Bourgogne auprès de lui. Ainsi, le « jeu » avec le scandale de la Tour de Nesle s'est-il avéré être ici un jeu dangereux. C'est pourquoi Gilles Lecuppre écrit : « le souvenir attaché à ses fils, aux règnes certes éphémères,

trop cruel fu fet ; / Non pas portant à traîtreur / Ne puet-on trop de seshonneur, / Faire ne honte ne despit ; / Por ce n'orent point de respit. ».

souffre de cette croustillante histoire. Ils sont pour toujours sous le coup du scandale » (G. Lecuppre, 2016, p. 190). Le scandale a installé un trouble dans la famille royale qui a débouché sur des crises de succession.

Le scandale d'adultère de la Tour de Nesle a déterminé un débat sur la légitimité à la succession de Jeanne, fille unique de Louis X, obtenue de son union avec Marguerite de Bourgogne, "compromise" dans le scandale. Déjà en 1315 après son sacre à Reims, Louis X reçoit à son retour à Paris, aux dires du chroniqueur Jean des Preis, sa fille Jeanne « suppliant son peire » de l'approuver puisqu'elle a été « engenree del semenche » (*Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, 1880, p. 209) de celui-ci. Godefroy de Paris écrit lui que c'est quelque temps avant sa mort que Louis X « fist venir [sa fille Jeanne] et la reconnut » (*Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, v. 8061, pp. 296). Il est vrai que Louis donna à sa fille le royaume de Navarre. Toutefois cette scène pathétique du vivant de Louis X traduit déjà les suspicions qui pèsent sur la légitimité de Jeanne, pourtant née le 28 Janvier 1311, soit trois ans avant l'éclatement du scandale. Le royaume de Navarre que son père Louis X lui

octroie ne correspond pourtant pas à la totalité de ses « terres » en tant qu'héritière unique<sup>35</sup>. Pour l'auteur de la *Chronique normande du XIV<sup>ème</sup> siècle*, cette réalité est la résultante du « meffait de sa mere » qui « se meffist de son corps ».

À la mort de Louis X en 1316, sa fille Jeanne est écartée de la succession de son père au trône de France, en partie, certainement pour la même suspicion de bâtardise liée à l'adultère supposé de sa mère dont a fait référence plus haut l'auteur de la *Chronique normande du XIV<sup>ème</sup> siècle*. À ce sujet, Anne-Hélène Alliot fait remarquer que dans le contexte de la succession de Louis, en 1316, les chroniqueurs semblent transmettre la « souillure » de la reine Marguerite de Bourgogne à sa fille. Les continuateurs de Guillaume Nangis et les *Grandes Chroniques* s'attardent sur la culpabilité de Marguerite « pro adulterio » et « pour fornication et avoutire ». La reine est accusée d'« infamia » ; elle est « folle et diffamée » (A.-H. Alliot, 2016, p. 218). Mais cette fois le motif invoqué pour justifier le « coup d'État », comme on le dirait aujourd'hui, est « la coutume ». D'après cette coutume dite par les docteurs de l'université, « les femmes

<sup>35</sup> *Chronique normande du XIV<sup>ème</sup> siècle*, éd. A. et E. MOLINIER, Paris, SHF, 1882, p. 31. Cité par A.- H. ALLIROT, *Art. Cit.*, p. 219 : « Deux femmes ot ce roy Loys, la première fut fille Mahault, contesse d'Artois, et celle royne se meffist de son corps, pourquoy elle fut du roy separée et fut emmurée au Chastel Gaillart. Celle royne ot une fille du roy, si comme elle disoit, mais par

le meffait de sa mere elle perdi les terres, qui escheoir lui povoient ou royaume de France, c'est assavoir la conté de Champagne, les terres de Brye et autres. Toutesvoies ot elle le royaume de Navarre, que son père lui octroia, et fut mariée au conte d'Evreux, qui estoit cousin germain du roy ».



ne succèdent pas à la couronne du royaume de France » (G. Nangis, 1825, p. 322). En réalité, la couronne de France n'est pas interdite aux femmes<sup>36</sup>, bien qu'avec « le miracle capétien<sup>37</sup> » l'on a pendant longtemps privilégié la succession par primogéniture masculine. La preuve ce sont les dissensions au sein du conseil royal avec notamment la duchesse douairière de Bourgogne, Agnès de France, qui demande aux pairs de France de ne point couronner Philippe, héritier masculin le plus proche, désigné régent à la mort de son frère Louis X, « avant qu'on eût délibéré sur les droits de la jeune Jeanne, fille aînée du feu roi Louis, sur le royaume de France et Navarre » (G. Nangis, 1825, p. 322).

Le choix donc de Philippe de Valois comme roi est donc une décision politique, un coup de force initié par ce dernier contre sa nièce, « une prise de pouvoir sauvage », selon les termes d'Éliane Viennot. C'est pourquoi Éliane Viennot note encore que l'offre de la Navarre à Jeanne est un « dédommagement » (É. Viennot, 2012, p. 2). De toute évidence, l'argument de la coutume est un pur prétexte fondé d'une part sur le refus de voir un étranger diriger la France et sur les suspicions

de bâtardise qui pèsent sur la petite Jeanne, d'autre part. Certainement donc, les barons ont jugé Philippe plus légitime que Jeanne pour ces raisons. Le faisant, les pairs de France ont créé une « coutume » qui sera appliquée en 1322 et 1328, respectivement à la mort de Philippe V et Charles IV, lesquels n'ont laissé que des filles comme héritières. En 1328, le roi défunt n'avait plus de frère pour lui succéder. Les héritières directes ayant été de facto mises de côté conformément à la « coutume » invoquée en 1316 et réutilisée en 1322, le débat sur la légitimité a mis aux prises Édouard III d'Angleterre, neveu par sa mère du dernier roi Charles IV et Philippe de Valois, cousin de ce même roi défunt. Bien qu'Édouard III semble être l'héritier le plus proche, les barons, pour des raisons encore politiques choisissent de donner la couronne à Philippe de Valois. Ils argumentent alors que la femme ne peut transmettre ce à quoi elle n'a pas droit, comme le souligne le chroniqueur Guillaume Nangis en ces termes :

ceux du royaume de France, ne pouvant souffrir volontiers d'être soumis à la souveraineté des Anglais, disaient que si ledit fils d'Isabelle avaient quelques droits au trône, il ne pouvait les tenir

<sup>36</sup> De nombreuses femmes ont dirigé la France, notamment dans la dynastie Mérovingienne, censée avoir institué cette « coutume ». Certaines filles de roi avait succédé à leur père, à l'instar de la tante de Hugues Capet, la reine Emma Ière, fille de Robert Ier, cas d'autant plus douloureux pour les partisans de la masculinité du trône, que cette reine avait un cadet, le père dudit Capet, devant qui elle était passée. Cf. É. VIENNOT, « D'une princesse à l'autre : les

phénomènes d'empowerment féminin au temps de la mise au point de la « loi salique » », paru dans Marie-Françoise Bosquet, Claude Féral, Sophie Geoffroy et Sophie Jorrand (dir.), *Genre et dynamiques interculturelles : la transmission*. Paris, L'Harmattan, 2012, p. 3.

<sup>37</sup> Cette expression renvoie au fait que de 987 à 1316 les rois capétiens ont toujours eut un fils à qui transmettre la couronne à leur mort.

naturellement que de sa mère ; or la même n'ayant aucun droit, il s'ensuivait que le fils n'en devait pas avoir (G. Nangis, 1825, p. 392).

Les barons utilisent ici le corolaire de l'argument de 1316 pour marquer leur préférence pour Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, qui devient roi sous le nom de Philippe VI. Son avènement sur le trône consacre la fin de la ligne directe des capétiens. De plus, le roi Édouard III n'accepta pas de bon cœur le verdict des barons de France. Ainsi, à la suite de démêlés liés aux possessions anglaises en France, il finit par revendiquer la couronne de France, proclamant Philippe « usurpateur » et déclenchant par la même occasion la guerre de Cent Ans. Tout cela est partie de la suspicion d'illégitimité de Jeanne, lequel soupçon est né du scandale d'adultère de la Tour de Nesle. C'est pour cela qu'Éliane Viennot écrit que « des coups d'États successifs ou « accidents dynastiques » sont intervenus en France au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, et ont abouti non seulement à l'éviction des capétiens directs par les Valois, mais aussi à la guerre dite de Cent Ans » (É. Viennot, 2001, p. 1). Ces accidents dynastiques » sont, comme on vient de le voir, en partie largement tributaire de l'affaire de la Tour de Nesle.

## **Conclusion**

Le scandale d'adultère de la Tour de Nesle a marqué le début du XIV<sup>ème</sup> siècle en France. L'analyse des récits des chroniqueurs permet d'émettre de sérieux doutes sur la culpabilité des reines Marguerite et Blanche de Bourgogne, principales mises en cause dans cette affaire, ainsi que leurs supposés amants. Le scandale qui est né de cette accusation d'adultère repose sur des rumeurs et des soupçons largement douteux. D'ailleurs le chroniqueur Godefroy de Paris, membre de la chancellerie royale, vivant à la cour au moment des faits, met expressément en doute la culpabilité des brus de Philippe IV le Bel. Ces réserves ne prouvent pourtant pas l'innocence. Dans tous les cas, le scandale est tombé, manifestement, à point nommé pour le pouvoir royal. Le roi Philippe IV s'est servi de l'opportunité offerte par le scandale pour des visées politiques. Il a donné une envergure d'affaire d'État au scandale. La justice royale s'est alors abattue impitoyablement sur un nombre varié d'accusés par la torture et des exécutions sommaires. Tout cela pour des intérêts qui dépassent, de toute évidence, la défense de la morale, à savoir donner une certaine image de la monarchie et masquer les dures réalités sociopolitiques du moment. L'affaire de la Tour de Nesle a ainsi été comme un moyen de propagande et de manipulation politique pour la monarchie. Toutefois, cette ultime opération de communication du roi Philippe IV le Bel a eu des effets négatifs sur la monarchie française :

le royaume et les fils de Philippe IV ont été déshonorés, la suspicion sur la paternité de Jeanne, fille unique de Louis X et Marguerite de Bourgogne, "compromise" dans le scandale, a contribué à l'exclusion des femmes de la suspicion au trône et par contrecoup au déclenchement de la guerre de Cent Ans.

## Bibliographie

### Sources

- *Chronique de Guillaume de Nangis*, 1825, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, Paris, Imprimerie de Lebel, par M. GUIZOT, 394 p.
- *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, 1827, publiée pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par J.-A. BUCHON, Paris, Verdrière, 304 p.
- *Grandes chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'Eglise de Saint-Denis en France*, 1836, publiées par P. PARIS, tome premier, Paris, Librairie Techener, 384 p.
- *Ly Mireur des Histors, Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, 1880, publiée par Stanislas Bormans, Tome VI, Bruxelles, F. Hayez, Imprimeur de l'Académie royale de Belgique, 782 p.

- *Scalacronica : a Chronicle of England and Scoltand from A. D. MLXVI to A. D. MCCCLXII*, 1836, by Sir Thomas Grey of Heton, Edinburgh, Printed for the Maitland Club, 321 p.
- J. FROISSART, 1991, *Chroniques, Livre I, Le Manuscrit d'Amiens 1307-1340*, édité par G. T. DILLER, Genève, Librairie Droz S.A., 329 p.

### Études

- ADAMS Tracy, 2012, « Between History and Fiction: Revisiting the Affaire de la Tour de Nesle », *Viator : Medieval and Renaissance Studies*, vol. 43, N° 2, pp. 165-192.
- ALLIROT Anne-Hélène, 2013, « « Aiiés pité de moy » : la pénitence de quelques dames scandaleuses entre 1250 et 1350 », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 25 I, mis en ligne le 30 juin 2016, consulté le 08 Novembre 2016. URL: <http://crm.revues.org/13090>; DOI: 10.4000/crm.13090, pp. 214-221.
- BEARNE Catherine, 1898, *Lives and times of the early valois queens*, London, The Brigham Press, Digitized by the Internet Archive in 2010 with funding from Brigham Young University, p. 345 p.
- CRAECKER-DUSSART Catherine (de), 2012, « La rumeur : une source

- d'information que l'historien ne peut négliger. À propos d'un recueil récent », *De Boeck Supérieur I Le Moyen Age*, 1, Tome CXVIII, pp. 169-176.
- LECUPPRE Gilles, 2013, « Le scandale : de l'exemple pervers à l'outil politique (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 25 I, mis en ligne le 30 Juin 2016, consulté le 08 Novembre 2016. URL : <http://crm.revues.org/13087> ; DOI : 10.4000/crm.13087, pp. 181-191.
  - VIENNOT Éliane, 2001, « Les historiens de la Renaissance, la loi salique et les reines de la dynastie mérovingienne », paru dans M. VIALON, *L'Histoire et les historiens à la Renaissance*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 11 p.
  - VIENNOT Éliane, 2012, « D'une princesse à l'autre : les phénomènes d'empowerment féminin au temps de la mise au point de la « loi salique » », paru dans Marie-Françoise Bosquet, Claude Féral, Sophie Geoffroy et Sophie Jorrand (dir.), *Genre et dynamiques interculturelles : la transmission*. Paris, L'Harmattan, 11 p.
  - WEIR Alison, 2005, *Queen Isabella. Treachery, Adultery and Murder in Medieval England*, New York, Ballantine Books, 487 p.